

TARIFS 2026	20/02 au 23/04 12/10 au 11/11	24/04 au 25/05 07/09 au 11/10 18/12 au 03/01/27	26/05 au 09/07	10/07 au 31/07	01/08 au 06/09
TARIF EMPLACEMENT/ NUIT					
Forfait 1 personne exclusivement rando et vélo	13,50 €	17,00 €	15,50 €	18,50 €	19,50 €
Forfait 1 personne / nuit	14,00 €	17,50 €	16,00 €	19,00 €	20,00 €
Forfait 2 personnes / nuit	16,50 €	22,00 €	20,50 €	29,00 €	30,50 €
Personne supplémentaire +14 ans / nuit	4,00 €	6,00 €	5,00 €	7,00 €	8,00 €
Enfant de 5 à 13 ans / nuit	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €
Enfant de -4 ans / nuit	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT		GRATUIT
Animal / nuit	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €
Electricité 10A / nuit	6,50 €	6,50 €	6,50 €	6,50 €	6,50 €
Equipement supplémentaire (remorque,...)	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €
Option arrivée avant 15h et/ou départ après 12h *	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	
TARIF LOCATIF/NUIT					
Locatif sans sanitaire, ni cuisine					
	1 nuit minimum	1 nuit minimum	1 nuits minimum	1 nuit minimum	1 nuits minimum
CIHELO forfait 3 pers,1 chambre / nuit	45,00 €	58,50 €	57,00 €	88,00 €	88,00 €
COCO SWEET forfait 2 personnes 1 chambre / nuit	42,50 €	51,00 €	49,50 €	82,00 €	82,00 €
COCO SWEET forfait 4 personnes 2 chambres / nuit	46,50 €	60,50 €	60,00 €	89,00 €	89,00 €
Option arrivée avant 16h et/ou départ après 10h*	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	
Locatif tout confort					
	2 nuits minimum	2 nuits minimum	2 nuits minimum	4 nuits minimum	7 nuits minimum
MOBILHOME 2 chambres forfait 4 personnes / nuit vintage	53,50 €	76,00 €	74,50 €	99,50 €	117,50 €
MOBILHOME 2 Chambres forfait 4 personnes / nuit	56,00 €	79,00 €	77,00 €	102,50 €	119,50 €
MOBILHOME 2 Chambres forfait 4 personnes PMR / nuit	56,00 €	79,00 €	77,00 €	102,50 €	119,50 €
MOBILHOME 4 chambres, 2 sdb, forfait 8 personnes / nuit	77,50 €	98,50 €	97,50 €	162,50 €	179,50 €
Option arrivée avant 16h et/ou départ après 10h*	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	
Locatif tout confort premium					
MOBILHOME 2 Chambres forfait 4 personnes / nuit	59,50 €	82,50 €	80,50 €	111,50 €	121,50 €
MOBILHOME 3 chambres, 2 sdb forfait 6 personnes /nuit	79,50 €	101,50 €	99,50 €	140,50 €	181,50 €
MOBILHOME 4 chambres, 2 sdb, forfait 8 personnes / nuit	80,00 €	102,00 €	100,00 €	172,50 €	182,00 €
Option arrivée avant 16h et/ou départ après 10h*	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	
Taxe de séjour / Personne / jour					

SERVICES	
Aire de service pour les extérieurs	6,00 €
Douche visiteur	5,00 €
Lave linge	5,50 €
Sèche linge	3,50 €
Lessive	1,50 €
Pack laverie (lavage, séchage et lessive)	10,00 €
Adaptateur (Prise européenne)	18,00 €
Recharge batteries à la réception	2,00 €
Location lit bébé/ par séjour	10,00 €
Vente draps jetable 140	11,00 €
Vente draps jetable 160	13,00 €
Vente draps jetable 90	9,00 €

LOCATIONS	Caution locative	Caution ménage*
Coco sweet et Cihélo	250,00 €	70,00 €
Mobilhome 2 chambres	300,00 €	100,00 €
Mobilhome 3 ou 4 chambres, 2 sdb	500,00 €	150,00 €
Caution emplacement camping	50,00 €	

Offre location*
6 nuits = 7 nuits
Offre Camping*
13 nuits = 14 nuits
21 nuits = 10% supplémentaire
*offre non valable en juillet/août

Moyens de paiements acceptés : CB, espèces, chèques vacances, chèques

camp.banyuls@banyuls-sur-mer.com

04.68.88.32.13

<https://www.campinglapinede-banyuls.com/>

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

EMPLACEMENTS

Arrivée à partir de 15h.

Départs avant 12h.

Les emplacements ne sont pas contractuels la direction se réserve le droit en cas de nécessité de modifier votre emplacement.

L'occupation d'un emplacement ne peut excéder 6 personnes.

2 chiens au maximum par emplacement sont autorisés.

Toute arrivée avant 15h ou tout départ après 12h, vous sera facturé au tarif en vigueur.

Location 1 nuit minimum sur toute la saison.

L'emplacement doit être rendu propre sans cela la caution de 50€ pourra être encaissée. Attention celle-ci ne sera restituée qu'après votre départ.

Le camping n'est pas responsable d'une mauvaise communication sur la taille des équipements.

HEBERGEMENTS (AVEC OU SANS SANITAIRES)

Arrivée à partir de 16h

Départ avant 10h

Toute arrivée avant 16h ou tout départ après 10h, vous sera facturé au tarif en vigueur.

Mobil-homes 1 à 8 personnes avec sanitaires :

Location 2 nuits minimum sauf juillet août 7 nuits minimum.

Cihélo 1 à 3 personnes sans sanitaires :

Location 1 nuit minimum sur toute la saison.

Coco Sweet 1 à 4 personnes sans sanitaires :

Location 1 nuit minimum sur toute la saison.

Il n'est pas possible de rajouter une tente sur un emplacement locatif.

Le nettoyage de la location doit être effectué par le locataire juste avant son départ. En cas d'habitat mal nettoyé, la caution ménage pourra être encaissée.

Les draps, linge de toilette et papier toilette ne sont pas fournis. Aucun état des lieux (entrée et sortie) n'est effectué en votre présence il est donc important de bien réaliser l'inventaire papier d'entrée sous 24h.

CONDITIONS DE RESERVATION ET PAIEMENT

Afin d'effectuer une réservation vous pouvez effectuer votre demande ou réservation par :

@ : camp.banyuls@banyuls-sur-mer.com

Tel : 04.68.88.32.13 ou directement sur notre site Internet :

<https://www.campinglapinede-banyuls.com/>

Pour que votre réservation soit effective vous devez régler les arrhes d'un montant de 30% et retourner le contrat de réservation avec les pièces demandées.

A la réception de votre dossier une confirmation de réservation vous sera adressée.

Le solde de votre séjour devra être réglé 30 jours avant votre arrivée.

Pour toutes réservations à moins de 30 jours de l'arrivée le solde devra être réglé à la réservation.

Tout séjour abrégé de votre fait par rapport aux dates de la réservation (arrivée tardive ou

départ anticipé), ne pourra donner lieu à un remboursement, ni avoir.

La location est personnelle avec **interdiction de sous-location**. Si plusieurs familles doivent se succéder sur un même emplacement ou un même locatif, il est indispensable de faire une réservation pour chaque famille.

En camping, toutes les nuits devront être payées au fur et mesure du séjour ou avec une semaine d'avance sur la date de départ annoncée.

CAUTION

Les cautions hébergements et camping seront détruites 48h maximum après votre départ à la suite du contrôle de tout l'hébergement et emplacement par nos équipes. Aucune caution n'est débitée ou imputé sans que vous en ayez été averti.

MODIFICATION / ANNULATION

Annulation du fait du camping

En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Annulation/modification du fait du campeur

Avec assurance annulation

Le camping propose une **assurance annulation/modification « Neat »** à hauteur de 5% du montant du séjour (2€ minimum). Voir conditions.

Sans assurance annulation

Aucun remboursement ni avoir ne sera possible les montants versés seront donc perdus.

CONDITIONS METEO :

Le camping n'est pas responsable de la météo et des conditions climatiques et des dégradations causées par celle-ci. Le campeur est responsable de son matériel et ne pourra en aucun cas rendre responsable le camping.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par le Camping La Pinède comme confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du Camping La Pinède, pour le traitement de votre demande.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela, il suffit d'en faire la demande par courrier au Camping La Pinède, en indiquant vos nom, prénom et adresse.

Camping La Pinède***

REGLEMENT INTERIEUR

1°) CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à pénétrer, à s'installer et séjourner sur un terrain de camping, il y faut y avoir été autorisé par le responsable du bureau d'accueil (ou par le gestionnaire). Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur avec force de l'ordre si nécessaire.

2°) FORMALITES DE POLICE

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le camping doit au préalable présenter au gestionnaire ou son représentant ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la police. Les mineurs non-accompagnés ne peuvent prétendre à un séjour même avec autorisation parentale.

3°) INSTALLATION

La tente ou la caravane et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

4°) BUREAU D'ACCUEIL

Les horaires d'ouvertures varient en fonction des saisons. Se référer aux affichages sur place et sur le site Internet.

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur le service du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

5°) ANIMAUX DE COMPAGNIES

Les animaux sont admis sauf les chiens de catégorie 1 et la volaille. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés sur le camping même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui sont civilement responsables.

6°) BRUIT ET SILENCE

Les usagers du camp sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. Le silence doit être total entre 23h et 7h00. Le camping n'est pas responsable des nuisances extérieures.

L'utilisation de drone pour filmer, photographier des campeurs et leur emplacement sans leur autorisation est interdite. Toute violation de cette règle pourra donner lieu à l'exclusion du camping sans remboursement des prestations.

7°) VISITEURS

Après y avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les

visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Le campeur peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Si ces visiteurs sont admis à pénétrer sur le camping, le campeur qui reçoit peut-être tenu d'acquitter une redevance dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations du terrain de camping. Cette redevance fait l'objet d'un affichage à l'entrée du camping et au bureau d'accueil.

Les visiteurs, clients du snack ne sont pas autorisés à se rendre autre que sur le lieu du snack et des sanitaires à proximité. L'aire de jeux est accessible sous la responsabilité des parents ou tuteurs légaux.

Les voitures des visiteurs sont interdites dans le camping même les clients du snack.

8°) CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES

A l'intérieur du camp, les véhicules doivent circuler à une vitesse limite de 10km/h. La circulation est interdite entre 23h et 7h00. Ne peuvent circuler dans le camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant.

Le stationnement, strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les abris de camping, ne doit pas en outre, entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

9°) TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camping et des installations, notamment sanitaires.

Il est interdit de jeter les eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. « Les caravanners » doivent vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles.

L'étendage est toléré jusqu'à 10 heures à proximité des abris, à condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper les branches, de faire des plantations.

Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.

Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du camping sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour par le campeur devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

10°) SECURITE

a) Incendie

Les feux ouverts (bois, charbon, etc...) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de

fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

En cas d'incendie aviser immédiatement la Direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

b) Vol

La Direction n'est pas responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au Responsable la présence de toute personne suspecte.

11°) JEUX

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations.

Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.

12°) AFFICHAGE

Le présent règlement est affiché à l'entrée du Terrain de Camping et au bureau d'accueil. Il est remis au client à sa demande.

13°) INFRACTION AU REGLEMENT INTERIEUR

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure celui-ci de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

CONDITIONS PARTICULIERES

Le jour du départ, tout dépassement de l'heure limite, 10h en locatif et 12h en camping pourront faire l'objet d'une facturation supplémentaire (voir tarif en vigueur)